Septembre 2023

RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS

Equipe de rédaction :
G. Barats, JM Brugidou, S. Lacarrère

Retrouvez tous les règlements sur
https://www.bridgecomiteadour.club.ffbridge.fr/

Septembre 2023

RÈGLEMENT COMPÉTITIONS

Sommaire

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES PAR 4 :

Règles générales.....*p 1*
Expert /4 ..... *p 2*
Performance /4.....*p 3*
Challenge /4.....*p 4*
Espérance /4.....*p 5*
Coupe de France.....*p 6*
Interclubs.....*p 7 à 10*

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES PAR 2 :

Règles générales.....*p 11*
Expert /2 ..... *p 12*
Performance /2.....*p 13*
Challenge /2.....*p 14*

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DE COMITÉ :

Coupe de l'Adour.....*p 15*
Coupe du Comité.....*p 16*
Trophée 4.2.2.....*p 17*
Challenge de l'Adour.....*p 18*
Simultané de l'Adour.....*p 19*

Retrouvez tous les règlements sur www. bridgecomiteadour.club.ffbridge.fr

COMPÉTITIONS PAR QUATRE

Règles Générales

1. Indice de compétition (IC)

L'indice de compétition d'une équipe est la somme des I.C. des quatre joueurs les mieux classés. En compétition mixte, sont pris en compte les I.C. des deux joueuses les mieux classées et des deux joueurs les mieux classés.

Lorsqu'il est nécessaire de départager deux ou plusieurs équipes (confection de tableaux par exemple) la règle suivante est appliquée dans une compétition :

- Ouverte aux joueurs experts : les équipes sont départagées au total des PPc des quatre joueurs les mieux classés puis en cas d'égalité de PPc au total des Pec de ces mêmes joueurs.
- Ouverte aux joueurs challenge et performance : les équipes sont départagées au total des PEc des quatre joueurs les mieux classés dans l'équipe.

2. Composition des équipes

Une équipe est constituée de quatre à six joueurs. Toutefois dans les compétitions Challenge et Espérance, en Interclubs Divisions 4 et 5 et pour les compétitions Senior, les équipes peuvent comprendre sept joueurs.

3. Organisation

Dans toutes les catégories, il peut y avoir des exemptions afin de mieux organiser les épreuves ; les équipes exemptées doivent se tenir prêtes à jouer le jour de l'épreuve.

4. Dates – Lieu - Feuilles de matches

Les dates des matches éliminatoires sont fixées par les responsables du Comité. Pour les compétitions Interclubs D4, Coupe de France, Challenge, Espérance /4 (si besoin) les matches ont lieu en semaine à 20h15.

Pour toutes les compétitions, après entente, les équipes peuvent jouer *avant la date fixée* en respectant l'ordre des tours.

Lieu d'un match : Une équipe **"reçoit"** **ne veut pas dire** **"joue dans son club"**. Dans certains cas, l'équipe qui "reçoit" jouera à domicile lorsque les clubs en opposition sont relativement proches. Sinon, un lieu intermédiaire est fixé par l'organisateur de la compétition. Une équipe **"reçoit" veut dire qu'elle occupe les positions fixes NS en salle ouverte et EO en salle fermée**. **Mais en aucun cas "recevoir" ne *signifie que le match se déroule à domicile.***

Les résultats des matches seront directement rentrés sur l'Espace FFB. En cas d'empêchement, les feuilles de matches pourront être transmises au responsable de la compétition, soit par courrier, soit par mail (avec scan en pièce jointe). Si la rencontre a lieu à Sarpourenx, la feuille sera déposée dans la boîte à lettres.

5. Compétitions du Comité

Les épreuves organisées par le Comité bénéficient d'une dotation du Comité de l'Adour en PEc et PPc. La limite d'attribution pour un joueur dans ce cadre-là est fixée à 30 PPc par saison. La dotation des joueurs non licenciés dans le Comité de l'Adour est divisée par 2 et plafonnée à 15 PPc.

COMPÉTITIONS PAR QUATRE

EXPERT

Règlement

1. Conditions de participation

- Les compétitions de cette division sont ouvertes aux joueurs **LICENCIES A LA F.F.B.**
  Spécificité pour les compétitions Seniors : sont seniors les joueurs âgés de 65 ans ou plus au 31 Décembre 2023 (cf.RNC : Art 5.2)
- Chaque équipe est composée de 4, 5 ou 6 joueurs. (7 en senior) Pour tout complément ou remplacement dans une équipe, les articles 33 à 35 du RNC sont strictement appliqués.
- En Expert (épreuve de catégorie 2) les équipes ont un IC compris entre 224 et 400. Les équipes ayant un IC <à 224 pourront obtenir une dérogation auprès du directeur des compétitions du comité (cf.RNC : Art 29)
- Différentes épreuves (Open, Mixte, Dame, Senior) permettent d'accéder aux finales de comité, de ligue puis nationale.

2. Déroulement de la compétition

- Les équipes disputent des qualifications éventuelles avec possibilité d'exemption avant une finale de Comité (fonction du nombre d'engagés).
- Pour le championnat Mixte, chaque équipe doit comporter au moins deux joueurs et deux joueuses à la table.
- En Open et en Mixte, les finales se disputent en week-end.
- En Senior Expert, Finale directe en Patton Suisse en semaine.

COMPÉTITIONS PAR QUATRE

PERFORMANCE

Règlement

1. Conditions de participation

- Les compétitions de cette division sont ouvertes aux joueurs **LICENCIÉS À LA F.F.B,** à l'exclusion des joueurs IC> à 71
- Spécificité pour les compétitions Seniors : sont seniors les joueurs âgés de 65 ans ou plus au 31 décembre 2023 (RNC Art 5.2)
- Chaque équipe est composée de 4, 5 ou 6 joueurs (7 en seniors). Pour tout complément ou remplacement dans une équipe, les articles 33 à 35 du RNC sont strictement appliqués.
- Pour la division performance : compétitions ouvertes aux joueurs et joueuses licenciées à la FFB constituant des équipes dont l'IC doit être comprise entre 148 et 272. Les joueurs classés en challenge peuvent constituer des équipes en performance sans dérogations quelques soit IC de l'équipe.

2. Déroulement de la compétition

- Les équipes disputant le championnat mixte doivent comporter au moins deux joueuses et deux joueurs à la table
- En Dames par quatre, finale directe sur un week-end.
- Les finales de Comité Open et Mixte se font en Patton suisse et en week-end.
- Séniors en semaine.

COMPÉTITIONS PAR QUATRE

CHALLENGE

Règlement

1. Conditions de participation

- Les compétitions de cette division sont ouvertes aux joueurs **LICENCIÉS À LA F.F.B**, ayant un IC maximum de 41. IC de L'équipe ≤ à 164
- Équipe composée de 4, 5, 6 ou 7 joueurs.
- Les équipes désirant se **COMPLÉTER** à 5, 6 ou 7 joueurs doivent le faire avant le début de la finale de comité. Aucun **REMPLACEMENT** ne sera accepté après le début de la finale de Comité. (Application des articles 33 à 35 du RNC)

- Les Challenges par quatre sont au nombre de trois dans la saison 2023-2024 et permettent d'accéder à une finale de comité avec une équipe qualifiée pour la Finale Nationale

2. Déroulement de la compétition

- La phase éliminatoire sera organisée suivant le nombre d'équipes engagées. Elle peut être supprimée. Il est possible au directeur des compétitions de qualifier directement un certain nombre d'équipes afin de mieux organiser l'épreuve. Cette exemption se fera en fonction de l'indice de compétitions : l'équipe de plus fort IC d'un groupe géographique sera la première exemptée.
- La phase éliminatoire se dispute en poules géographiques de 3 ou 4 équipes en matches de 24 donnes. Au minimum les équipes terminant aux 2 premières places sont qualifiées pour la finale de Comité. Le jour retenu pour ces éliminatoires est le mercredi 20h15 dans un lieu déterminé par le responsable des compétitions du Comité.

- Finale de comité en Patton suisse à SARPOURENX.

- Finale nationale en Patton suisse à St CLOUD.

COMPÉTITIONS PAR QUATRE

Espérance

Règlement

1. Conditions de participation

- Les compétitions de cette division sont ouvertes aux joueurs **LICENCIES A LA F.F.B, d'IC** ≤ à 29
- Chaque équipe est composée de 4, 5, 6 ou 7 joueurs.
- La participation à cette épreuve n'interdit pas de participer au Challenge

2. Déroulement de la compétition

Finale de comité directe, organisée en Patton suisse ou en poule un samedi après-midi.

COMPÉTITIONS PAR QUATRE

Coupe de France

Règlement

1. Conditions de participation

- Cette compétition est ouverte aux joueurs **LICENCIÉS A LA F.F.B.**
- Chaque équipe est composée de 4, 5 ou 6 joueurs,
- Une équipe de 4 joueurs au début de la compétition peut se **COMPLÉTER** à 5 ou 6 joueurs à condition de satisfaire à l'article 33 du RNC (cf. article 49 du RNC).
- Une équipe peut **REMPLACER** un de ses membres à condition de satisfaire à l'article 34 du RNC (cf. article 49 du RNC).

2. Déroulement de la compétition

Cette compétition est organisée en deux phases : éliminatoires (3 ou 4 tours) puis phase finale (1/4, 1/2 et finale de Comité). Elle est organisée en matches par K.O. Un repêchage est prévu après chacun des tours de la première phase, de telle sorte qu'une équipe doit perdre deux rencontres consécutives pour être éliminée.

- **Éliminatoires** :
  - Les équipes entrent dans la compétition en fonction de leur IC de façon si possible à supprimer le cadrage avant les ¼ de finale.
  - Pour les deux premiers tours le tirage au sort est fait par zones géographiques le tirage au sort devra prévoir d'éviter les oppositions entre équipes d'un même club si possible.
  - Pour les tours suivants, le tirage au sort, général, est fait en public.
  - Les 2 premiers tours et leurs repêchages se disputent en matchs de 24 donnes, les tours 3,4,5 se déroulent en 28 donnes.
  - Les matchs du tour 4 et suivant se déroulent derrière écrans.
  - Les matches de cadrage se disputent suivant le format de la finale de comité en 32 donnes

- **Finale de Comité :**
  - L'ensemble des rencontres de la phase finale constitue la finale de Comité,
  - Toutes les rencontres de ces phases finales se jouent par K.O. en 30 ou 32 donnes (3 fois 10 donnes ou 2 fois 16 donnes) sans repêchage aux dates fixées par les instances du Comité,
  - Le tirage au sort intégral est fait en public ,15 minutes avant le début du match.

INTERCLUBS

AVERTISSEMENT

Le bureau exécutif du Comité de l'ADOUR se réserve le droit de modifier le présent règlement en fonction des circonstances. Lui seul est habilité ; ses décisions sont sans appel.

1 *Conditions de participation*

- Cette compétition est ouverte à tous les clubs **AGRÉÉS PAR LA F.F.B.**
- Chaque club peut engager autant d'équipes qu'il peut régulièrement en constituer avec des membres et sympathisants licenciés à la F.F.B.
- Un joueur peut participer à cette compétition avec le club s'il a pris la licence FFB où s'il est sympathisant du club avec une licence délivrée par le comité.
- Les équipes sont formées de 4 à 6 joueurs. Toutefois, les équipes participant aux divisions 4 ou 5 peuvent se compléter à 7 joueurs.
- Une équipe de 4 joueurs au début de la compétition peut se COMPLÉTER à 5, 6 ou 7 (D4 et D5) joueurs à condition de satisfaire à l'article 33 du RNC. Si une Finale de Comité se joue en deux Week-ends séparés par plus de 4 semaines, alors il sera possible de compléter l'équipe entre les deux week-ends.
- Une équipe peut **REMPLACER** un de ses membres à condition de satisfaire à l'article 34 du RNC.
- Un club de moins de 30 licenciés peut constituer une ou plusieurs équipes en division 4 ou 5 avec des joueurs licenciés dans un autre club du comité de l'Adour à condition que l'équipe comprenne au moins deux joueurs licenciés dans ce club.

2 *Organisation*

- Le nombre de divisions est fixé à 5, chacune concourant séparément.
- Les divisions D1, D2, D3 et D4 débouchent sur une finale de Comité, une finale de Ligue puis une finale Nationale.
- Pour la division 5, le vainqueur de la finale de Comité est qualifié directement pour la finale Nationale.

3 *Règlement*

- Dans la D1 et la D2, les places appartiennent aux clubs.
- Il existe un système de montées et de descentes entre D1 et D2 et entre D2 et D3.
- Pour la saison 2023-2024, le Comité de l'Adour a fixé le nombre d'équipes à **16** pour la D1 et à **26** pour la D2 (art 43.6). Le Comité se réserve le droit de demander un changement des effectifs de l'interclubs D1 ou D2 à la FFB selon l'article 43.6 du RNC.

MONTÉES / DESCENTES ENTRE LES DIFFÉRENTES DIVISIONS :

A la fin Saison 2023-2024

D1 :	Descentes en D2	4 équipes	
D2 :	Montées en D1 :	4 équipes	1 équipe + 2 places vacantes +1 place comité
	Descentes en D3	6 équipes	
D3 :	Montées en D2 :	6 équipes	1 équipes +2 places vacantes +3 places comité

Il reste au moins deux places vacantes en D2 et en D3 pour l'année 2023/2024 ainsi que 1 place comité au moins pour chaque division. Il n'y a pas d'IC maximal pour jouer en D2, pour la D3 l'IC ≤ à 284.

PLACES VACANTES (ART43.5 RNC)

D1 : Elles sont attribuées conformément au règlement national et par application du règlement du Comité obligatoirement dans l'ordre suivant :

- Aux clubs des équipes ayant participé à la finale nationale de D2 et ne montant pas en D1.
- Aux clubs des premières équipes exclues de la montée (dans l'ordre de la finale de Comité de D2)

En aucun cas une équipe nouvellement créée ne peut bénéficier d'une place vacante en D1 (mais un club peut lui attribuer une de ces places)

D2 : Elle est attribuée conformément au règlement national et par application du règlement du comité obligatoirement dans l'ordre suivant :

- Aux clubs des équipes ayant participé à la finale nationale de D3 et ne montant pas en D2.
- Aux clubs des premières équipes exclues de la montée (dans l'ordre de la finale de Comité de D3).

Si pour une raison quelconque, il reste plus d'une place vacante en D1 ou D2, le comité pourra l'attribuer à la 1er équipe de la finale de comité (D2-D3) qui ne monte pas ou à l'équipe de plus fort indice de la division inférieure qui ne pourra pas refuser sous peine d'exclusion de l'épreuve de ces joueurs ou à toutes autres équipes.

REMARQUE : Place COMITE

Le nombre de montées en D1 est inférieur d'une place à celle des descentes ce qui crée **une place comité** qui sera à la disposition du bureau exécutif du comité qui l'attribuera selon certains critères :

EN D1

Si un club demande une place en D1 pour une équipe formée de 4 joueurs ayant participé à la D1 l'année précédente dans différentes équipes évoluant dans d'autres clubs et qui ne sont pas descendues en D2, le Comité peut leur attribuer la place libre sans obligation de l'accorder. L'indice de compétition de cette équipe devra être supérieur ou égal à 368. Ces 4 joueurs doivent jouer au moins 50% des donnes en finale de comité sous peine de disqualification de l'équipe.

EN D2

Le comité possède trois places en D3 pour pouvoir réintégrer des équipes de D2 >284 qui sont descendue en D3 ou de nouvelles équipes

Si un club refuse une place en D2 il ne peut pas inscrire d'équipe d'IC ≥ à 248 en D3.

ANNEXE : Après accord entre les Présidents des deux clubs et avis favorable du Comité de L'Adour une place de D1 ou D2 peut être transférée avec une équipe légale (4 joueurs) d'un club vers un autre. Ces 4 joueurs doivent jouer au moins 50% des donnes en finale de comité sous peine de disqualification de l'équipe.

AUTRES DIVISIONS

Participent à la D3 les équipes présentées par les clubs dont l'IC ≤ 284

Participent à la D4 les équipes présentées par les clubs dont l'IC ≤188

Participent à la D5 les équipes présentées par les clubs dont l'IC ≤132 à condition de ne pas contenir de joueur d'IV > 37

4 *Déroulement*

Division 1 *(épreuve de 2ème catégorie)*

16 équipes disputent directement la finale de Comité en une poule unique sur 2 week-ends

Division 2 *(épreuve de 2ème catégorie)*

26 équipes disputent la finale de Comité en Patton suisse sur 1 week-end

Division 3 *(épreuve de 3ème catégorie)*

Finale de Comité directe en Patton suisse.

Division 4 *(épreuve de 4ème catégorie)*

Les éliminatoires se déroulent en poules (3 à 4 équipes) qui sont constituées strictement en fonction de leur IC ; elles peuvent être régionalisées.
La finale de Comité sera organisée en Patton suisse.

Division 5 *(épreuve de 5ème catégorie)*

La compétition sera organisée en fonction du nombre d'équipes participantes. S'il est nécessaire d'organiser des matchs qualificatifs pour la finale, cette phase sera régionalisée.

Déroulement au niveau de la Ligue

Chaque division 1, 2, 3 et 4 donne lieu à une finale de Ligue. Il n'existe pas de finale de Ligue en D5. Le nombre d'équipes participant à la finale de Ligue est fixé à 18 en D1,
Le nombre d'équipes participant à la finale de Ligue est fixé à 20 en D2.
Le nombre d'équipes qualifiées pour les divisions 3 et 4 est au minimum de 18 et peut être porté jusqu'à 24 pour les ligues qui le souhaitent.

La répartition du nombre d'équipes qualifiées par Comité est déterminée suivant l'article 46 du règlement national pour les divisions D1 et D2 ; pour les divisions D3 et D4 par l'article 40.1.

COMPÉTITIONS PAR PAIRE

Règles générales

1. Conditions de Participation :

OUVERT AUX JOUEURS ET JOUEUSES LICENCIES à la FFB

2. Indice de compétition d'une paire :

- L'indice de compétition (IC) d'une paire est la somme des IC des deux joueurs ou joueuses composant la paire.
- Lorsqu'il est nécessaire de départager deux ou plusieurs paires (confection des Mitchells) A égalité d'IC, la règle suivante est appliquée dans une compétition :
  - ouverte aux joueurs classés EXPERT : par le total des PPc des membres de chaque paire, puis, par la somme des PEc des membres de la paire.
  - Pour le CHALLENGE et la PERFORMANCE : les paires sont départagées par le total des PE.

3. Désistements :

Toute paire inscrite, absente le jour de la compétition sans avoir prévenu, devra s'acquitter de ses droits d'engagement, sous peine d'interdiction de participer à cette compétition l'année suivante.

4. Incidents graves et intempéries :

En cas de circonstances exceptionnelles (routes impraticables, catastrophe...) les joueurs convoqués pour une compétition à Sarpourenx devront consulter le site du comité, https://www.bridgecomiteadour.club.ffbridge.fr le jour de l'épreuve, à partir de 10 heures, pour connaître la décision du Comité en ce qui concerne le maintien, l'annulation ou le report de l'épreuve ou bien contacter les responsables des compétitions.

COMPÉTITIONS PAR PAIRE

EXPERT

Règlement

Catégorie 3

1. Conditions de participation

- Compétition ouverte aux paires d'IC compris entre 112 et 200.
- Il existe différentes catégories :
  - Open
  - Mixte (un joueur et une joueuse constituent une paire),
  - Dames (deux joueuses)
  - Seniors Open et Mixte (ouvert joueurs âgés de 65 ans ou plus au 31 décembre 2023)

2. Organisation

- Open et Mixte :
  - Organisation de qualifications en fonction du nombre de paires engagées.

- Senior Open et Mixte :
  - Finales directes en 2 séances en semaine.

- **Open et Mixte** : les Finales de Comité déboucheront sur des Finales de Ligue qui ouvriront l'accession aux DN3 (Open) et DN2 (Mixte) et aux Finales Nationales.

  Dames : Finales de Comité, Finales de Ligue, Finale Nationale.

  En Senior : Finales de Comité, Finales de Ligue, Finale Nationale.

COMPÉTITIONS PAR PAIRE

PERFORMANCE

Règlement

Catégorie 4

1. Conditions de participation

- Pour la division performance : compétitions ouvertes aux joueurs et joueuses licenciées à la FFB constituant par des joueurs dont l'IC est inférieur ou égal à 71 et l'IC de la paire 74 à 136
- Il existe différentes catégories :
  - Open
  - Mixte (un joueur et une joueuse constituent une paire),
  - Dames (deux joueuses)
  - Seniors Open et Mixte (ouvert aux joueurs âgés de 65 ans ou plus le 31 décembre 2023)

2. Organisation

- Pour toutes les catégories, les Finales de Comité déboucheront sur des Finales de Ligue puis des Finales Nationales.

COMPÉTITIONS PAR PAIRE

CHALLENGE

Règlement

Catégorie 4

1. Conditions de participation

- Pour le Challenge, la compétition est ouverte aux joueurs et joueuses licenciées à la FFB d'un IC ≤ 41
- Le Challenge est une épreuve open.
- Le Challenge aura lieu trois fois dans la saison : Hiver, Printemps et Eté.

2. Organisation

Pour chaque Challenge une Finale de comité, puis une finale Nationale.

.

- Vous pouvez jouer les tournois dans votre club ou dans un autre club avec un joueur de votre choix quel que soit son IC
  Inscription à la finale de comité avec le partenaire de votre choix.
  Il faut que la paire soit d'un IC égal ou inférieur à 82.
  La participation à cette finale permet de doubler les points d'expert de tous les tournois effectués durant la phase de qualification.
- Finale de Comité : les paires joueront en simultané dans deux ou trois centres pour une qualification à la finale nationale.
- Finale Nationale : en simultané.
- La participation aux Challenges n'interdit pas de jouer toutes les compétitions Performance.

ÉPREUVES DE COMITÉ

Coupe de l'Adour

Règlement 2023-2024

1. Conditions de participation

- Cette compétition est ouverte aux clubs affiliés au comité de l'Adour.
- Chaque club peut constituer autant d'équipes qu'il peut régulièrement en constituer avec les membres **LICENCIÉS ou SYMPATHISANTS** de son club à jour de leurs cotisations à la date d'inscription.

2. Constitution des équipes

- Chaque équipe est constituée de 3 formations de 4 joueurs ou plus.
- Le nombre total de joueurs pour une catégorie est de maximum 8. Soit 24 pour l'équipe.
- La formation **A** est de composition libre : elle dispute une **épreuve de catégorie 2**.
- La formation **B** est composée de joueurs d'IC égal ou inférieur à 65 et elle doit comprendre à la table au maximum deux joueurs de IC 65 Elle dispute une **épreuve de catégorie 3**.
- La formation **C** est composée de joueurs d'IC égal ou inférieur à 41. Elle devra comprendre à la table au maximum deux joueurs d'IC égal à 41. Elle dispute une **épreuve de catégorie 4**.

3. Déroulement de l'épreuve

Cette épreuve se déroule en deux phases distinctes

1. **Eliminatoires :**
   - Cette phase se déroule en poules géographiques de 3 ou 4 équipes en matches de 24 donnes.
   - La composition des poules géographiques est établie par classement de l'IC des équipes. L'IC d'une équipe est calculé en totalisant l'IC de chaque formation en ne prenant en compte que deux IC = à 65 en formation B et deux IC = à 41 en formation C
   - Les 3 matches doivent se dérouler le même jour en un même lieu.
   - Le vainqueur du match est l'équipe ayant marqué le plus de points en additionnant les IMPS obtenus lors des 3 matches (si égalité le nombre de matches gagnés détermine le vainqueur).
   - Le barème des points de victoire est celui des matches en 72 donnes.
2. **Finale de comité :**
   - La finale de comité se déroule en Patton en fonction du nombre d'équipes engagées.

ÉPREUVES DE COMITÉ

Coupe du Comité

Règlement

1. Conditions de participation

- Cette épreuve est ouverte aux **joueurs du Comité de l'Adour**.
- Chaque équipe est composée de 4 à 7 joueurs. Une équipe peut se compléter selon l'article 34 du RNC et tout remplacement devra satisfaire à l'article 35 du RNC

2. Composition des équipes

L'équipe comprendra exactement 4 joueurs, **les mêmes pour tout le match** répartis de la manière suivante :

- *Joueur A:* le mieux classé des 4 joueurs,
- *Joueur B:* classé au mieux IC max 65
- *Joueur C:* classé au mieux IC max 49
- *Joueur D:* classé au mieux IC max 41

3. Déroulement de l'épreuve

1. **Éliminatoires :**

- Cette phase se déroule en poules géographiques de 3 ou 4 équipes en matches de 3 tiers-temps de 8 donnes chacun,
- Pour chaque tiers-temps la composition des paires est définie comme suit :
  - 1° tiers-temps : A avec D et B avec C (A en sud et B enest)
  - 2° tiers-temps : A avec C et B avec D (A en sud et B en est)
  - 3° tiers-temps : A avec B et C avec D (A en sud et C en est)
- Le barème des matches est celui des matches de 24 donnes.
- Les matches doivent être joués au plus tard le mercredi fixé par le Comité.

2. **Finale de Comité :**

- La finale de comité se déroule en Patton suisse en fonction du nombre d'équipes engagées.

ÉPREUVES DE COMITÉ

Trophée 4.2.2.

Règlement

Catégorie 4

1. Conditions de participation

- Cette épreuve est ouverte aux **joueurs licenciés à la FFB**
- Chaque équipe est composée de 4 joueurs.
- Le classement final sera individuel dans la catégorie de l'équipe quel que soit l'IC du joueur. L'IC de l'équipe détermine la catégorie de classement.

2. Classement des équipes

- Catégorie 1 : IC >270
- Catégorie 2 : IC ≤ 270
- Catégorie 3 : IC ≤210
- Catégorie 4 : IC ≤ 160

3. Déroulement de l'épreuve

L'épreuve se déroule en 3 séances de 16 à 20 donnes.

- **1° séance** : Patton par équipe de 4. Marques-en IMPS
- **2° séance** : Tournoi par paire. Chaque équipe de 4 se sépare en 2 paires au choix. Marques- en IMPS
- **3° séance** : Tournoi par paire. Les paires doivent être différentes de la séance 2. Marques-en IMPS

4. Classement de l'épreuve

Classement établi par cumul de la moitié des IMPS de la séance en Patton et des IMPS des deux séances en paires.

Dotation en PP et PE par le Comité de l'Adour. Les joueurs non licenciés dans de Comité de l'Adour ne peuvent prétendre qu'à la moitié de la dotation.

ÉPREUVES DE COMITÉ

Challenge de l'Adour

Règlement

Catégorie 4

1. Conditions de participation

- Le Challenge de l'Adour est ouvert à tous les licenciés de la FFB.
- Le classement est établi par catégorie :
  - **Catégorie 1** : IC > 71
  - **Catégorie 2** : 71 ≤ IC ≤ 53
  - **Catégorie 3** : 37 ≤ IC ≤ 53.
  - **Catégorie 4** : IC <41.

2. Classement :

- Les 2/3 des meilleurs résultats sont pris en compte pour le classement final (arrondi par défaut).
- En cas d'ex æquo, les joueurs sont départagés par le 1er résultat non compté.
- Pour être classé dans sa catégorie, il faut avoir joué plus de la moitié des tournois avec un joueur de sa catégorie ou d'une catégorie inférieure. A sa demande, un joueur peut être surclassé dans la catégorie de son choix.
- Le tournoi du Comité bénéficie d'un coefficient spécifique x1,5.

3. Dotation :

Le Comité de l'Adour dote les premiers de chaque catégorie en PP et PE.
Les joueurs non licenciés dans le Comité de l'Adour ne peuvent prétendre qu'à la moitié de la dotation.

4. Barème

PRINCIPE pour un tournoi de N paires participantes :

- Les joueurs de la première paire marquent : **N + 100 Pts**.
- Ensuite :
  - *Pour les 10 paires suivantes, les points diminuent de 5 en 5*
  - *Pour les 10 paires suivantes, les points diminuent de 3 en 3*
  - *Pour les 40 paires suivantes, les points diminuent de 2 en 2*
  - *Pour toutes les suivantes, les points diminuent de 1 en 1*

Exemples :

Pour un tournoi de 100 paires	
1er	200 pts
2ème à 11ème	195, 190, 185, … 150 pts
12ème à 21ème	147, 144, 141, … 120 pts
22ème à 61ème	118, 116, 114, … 40 pts
62ème à 100ème	39, 38, 37, 36, 1 pts

Pour un tournoi de 126 paires	
1er	226 pts
2ème à 11ème	221, 216, 211, … 176 pts
12ème à 21ème	173, 170, 167, … 146 pts
22ème à 61ème	144, 142, 140, … 66 pts
62ème à 126ème	65, 64, 63, 62, … 1 pts
Tous les joueurs ont 26 pts de plus que pour la même place dans un tournoi de 100 paires.	

ÉPREUVES DE COMITÉ

Simultané de l'Adour

Règlement

Catégorie 4

1. *Organisation :*

Les simultanés de l'Adour sont ouverts à **tous les licenciés de la FFB**.

- Quatre simultanés sont organisés par saison dans les clubs volontaires.
- Nombre minimum de tables par centre : 5
- Nombre minimum de donnes jouées par paire : 24
- Chaque club peut organiser le nombre de simultanés qu'il désire.
- Chaque simultané est doté de POINTS D'EXPERTS (barème FFB) et de PRIX EN ESPECES pour les 4 premiers en scratch et 3 par série (2, 3 et 4).
- Tous les participants reçoivent un livret commenté des donnes jouées.
- A l'issue de ces 4 séances, il est établi 4 classements (1 par catégorie) au cumul des points des places des 3 meilleurs simultanés.
  Attribution des points pour les 120 premiers. Les autres paires marquent 121 pts.
  Le vainqueur est celui qui a le minimum de points sur ses trois meilleurs simultanés.
- Départage :
  1. Classement sur le 4ème simultané.
  2. Au meilleur score d'un des 3 simultanés comptant pour le classement.

2. *Dotation :*

Les vainqueurs des classements généraux :
Scratch,
Catégorie 2 : IC≤ 65
Catégorie 3 : IC≤ 45
Catégorie 4 : IC≤ 33
auront une dotation en PP et PE par le Comité de l'Adour.
Les joueurs non licenciés dans de Comité de l'Adour ne peuvent prétendre qu'à la moitié de la dotation.